



COMMISSION LICENCES

DEMANDE DE LICENCE DEMATERIALISEE

Objet : Comment effectuer les vérifications ?

Date : 03 juillet 2020

Signataire : Julien SALMON

Lorsque vos licencié-e-s auront terminé leur procédure de pré-inscription en ligne, vous aurez la charge de vérifier les (certaines) informations renseignées.

Pour rappel : **vous êtes responsable de cette vérification !!** En cas de contrôle a posteriori effectué par le Comité, vous risquez, par exemple, des rencontres perdues par pénalité, etc... La rigueur apportée lors de cette étape est donc primordiale.

Les bases de données du logiciel FBI (fonctionnement classique) et de la gestion des pré-inscriptions sont deux bases distinctes. C'est pourquoi il n'est pas possible d'effectuer des modifications directement dans la fiche FBI du-de la licencié-e pour qu'elles soient prises en compte dans la pré-inscription. Si vous vous rendez compte d'erreurs (dates de naissance, orthographe,...), merci de nous transmettre l'information. Nous pourrions effectuer la modification après la bascule vers la nouvelle saison (1^{er} juillet), une fois la licence validée par vos soins.

Rechercher une pré-inscription

- ✓ Dans le logiciel FBI V2, accéder à la page « Rechercher une pré-inscription » :
Onglet « Licences » -> Gestion des pré-inscriptions

Un certain nombre de champs de recherche sont disponibles. Les plus intéressants sont :

- ✓ « Statut » : vous permet de savoir à quelle étape est le dossier
- ✓ « Type » : pour sélectionner des dossiers de « renouvellement », « création », « démission/mutation »
- ✓ « E-mail à envoyer » : afin de savoir si le lien hypertexte a été envoyé (et donc reçu par le-la licencié-e) en début de procédure, ainsi que la licence numérique en fin de procédure.

Pour les démissions/mutations :

Un-e licencié-e souhaitant venir dans votre association sportive a peut-être reçu, voire commencé, sa pré-inscription dans son ancien club. Dans ce cas, il faut prendre contact avec cet ancien club pour que celui-ci supprime la pré-inscription en cours. Une fois cette étape effectuée, vous pourrez envoyer votre lien de mutation, qui sera actif.

En cas de difficulté de communication avec ce même ancien club, nous vous remercions de nous en faire part afin qu'une solution soit trouvée.

Vérifier une pré-inscription

- ✓ Après avoir cliqué sur le-la licencié-e que vous souhaitez vérifier, vous accédez au récapitulatif de la demande de pré-inscription.
- ✓ A l'heure actuelle, aucune requête récapitulative n'est disponible. La vérification s'effectue donc licencié-e par licencié-e.

1 – Généralités

- ✓ Un certain nombre de champs ne sont pas modifiables : club, numéro de licence, nom, prénom, date de naissance, sexe, nationalité, lieu de naissance. Vous devez alors faire une demande au Comité le cas échéant.
- ✓ Les autres champs sont modifiables.
- ✓ Pour modifier la photo, cliquer dessus pour enregistrer la nouvelle.
Nota 1 : La photo doit être cadrée sur la tête de la personne. Eviter les plans larges, les bustes, les ballons... Cela peut avoir une incidence lors d'une rencontre : si un arbitre (officiel ou non) juge que la personne n'est pas reconnaissable, elle ne pourra pas jouer !!

2 – Pratique du basket

- ✓ Si le-la licencié-e n'a pas sélectionné la bonne pratique, vous devez la modifier.
- ✓ De même pour les fonctions dans le club.
Nota 2 : Un-e adhérent-e est une personne qui souhaite payer une cotisation sans pour autant participer davantage à la vie du club.

3 – Justificatif

Vous devez vérifier chacun des documents téléchargés.

- ✓ En cliquant dessus, vous allez télécharger le fichier.
- ✓ Vous devrez contrôler que le document inséré est le bon, et en cohérence avec les autres informations (date de certificat médical par exemple).
Nota 3 : Pour cette saison 2020-2021, la Fédération demande un nouveau certificat médical pour la pratique du basket-ball, même si celui-ci est dans la période de validité des 3 ans. Si ce certificat médical est manquant, la licence « Joueur Compétition » ne pourra pas être délivrée.
- ✓ A aujourd'hui, vous n'avez pas la possibilité d'ajouter et supprimer un document. Seulement en remplacer un par un autre.

4 – Informations médicales

- ✓ La taille est à destination des mineur-e-s dans le cadre de la détection.
- ✓ La date du certificat médical doit être vérifiée.

5 – Assurance, dopage et mentions d'informations


Ces parties sont à titre d'information. Elles ne sont pas modifiables à cette étape.

Nota 4 : Pour rappel, il n'est pas possible de passer d'une option d'assurance (A, B, A+, B+) la saison passée à aucune option (N).

6 – Statut de la pré-inscription

Cette partie vous informe de dates utiles (saisie du-de la licencié-e, date de démission dans le cadre d'une mutation, etc).

Valider une pré-inscription

- ✓ En fin de page, vous avez le choix de :
 - Valider la pré-inscription.
La demande est alors envoyée au Comité. Appelée « pré-inscription », elle passera automatiquement « demande de licence » à partir du 1^{er} juillet. Les contrôles seront effectués par la Commission des Licences.
 - Enregistrer les modifications. 
La demande **n'est pas validée** par votre association sportive. Vous devrez la valider ultérieurement.
- ✓ Pour les démissions/mutations :
 - Rappel : la période de mutation va du 1^{er} juin au 15 juillet 2020.
 - Pendant la période normale, vous pouvez valider la demande comme un renouvellement.
 - La date de la mutation s'entend par **la date où le-la futur-e licencié-e a validé l'étape « Je démissionne »**, première étape de procédure de mutation.
 - A partir du 16 juillet : la période de mutation à caractère exceptionnel débute.
 - La personne souhaitant muter devra fournir des justificatifs. Ils seront demandés lors de la procédure en ligne. Le Comité pourra être amené à demander des compléments.
 - Lorsque vous validerez la pré-inscription, la personne sera automatiquement qualifiée.
 - **Attention : « Qualifiée » ne signifie pas « validée » !!** En effet, les contrôles n'ayant pas été effectués par la Commission, seul le club sera responsable en cas de dossier non valide, constaté a posteriori (d'éventuelles rencontres pourraient être perdues par pénalité).
 - C'est pourquoi nous vous demandons, lorsque vous aurez validé une mutation à l'approche d'un week-end de championnat, de demander un avis à la Commission des licences (licence@basketball49.fr) avant d'autoriser la personne à jouer, entraîner/coacher ou arbitrer.

Nous restons à votre disposition si besoin.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations sportives.

Julien SALMON
Président de la Commission Licences